

Rapport de la commission chargée d'étudier le Préavis municipal n°13-2017 sollicitant

un crédit d'investissement de CHF 15'210'000.- TTC (avant déduction des participations de tiers et autres subventions) pour la construction du « Passage inférieur des Coulisses », franchissement des voies CFF à l'Ouest de la halte RER de Prilly-Malley

Au Conseil Communal
de et à 1008 Prilly

Prilly, le 13 septembre 2017

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers communaux.

La commission chargée d'étudier le préavis cité en titre s'est réunie en date du 12 septembre 2017, de 19H00 à 21h00 à Castelmont dans la composition suivante :

Mme Soraya Ait-Si-Selmi (PS)
Mme Maria Lopes (PS)
Mme Geneviève Nosedà Guignard (PS), présidente
Mme Elia Pochon (PLR)
M. Georges Borer (PLR)
M. Helder Da Costa Cunha (Les Verts)
M. Jean-Baptiste Di Natale (PDC), rapporteur

La Municipalité de Prilly est représentée par M. Alain Gillièron, syndic. Il est accompagné de Mme Amina Ould Henia, cheffe du service Police des Constructions et Urbanisme ainsi que de Mme Gaëlle Cabessa, architecte au service Travaux et Voirie. Mme Tinetta Maystre et M. Olivier Golaz représentent la Municipalité de Renens. Ils sont accompagnés de M. Martin Hofstetter, chef du service de l'Urbanisme. La présentation est faite pour les deux commissions, Prilly et Renens. Ensuite les deux commissions siégeront séparément. M. Antoine Hahne, architecte du bureau « Pont 12 Architecture SA » présente le détails des travaux.

Présentation et discussion :

Ce préavis a pour but la construction d'un franchissement souterrain des voies CFF à l'ouest de la halte RER de Prilly-Malley. Ce préavis sera également déposé par la Municipalité de Renens dans la mesure où cette

réalisation est située à cheval sur les deux Communes. La répartition des charges sera assumée en parts égales, soit 50% pour chaque commune.

Il s'agit de la première « pièce » du quartier après l'adoption du plan Malley-Gare. La principale difficulté du projet réside dans la différence de dénivelé d'environ 8 mètres, entre le passage sous-voie et la sortie nord. La solution proposée, avec une rampe hélicoïdale, semble être la seule envisageable, étant donné l'espace restreint à disposition. Une variante avec une passerelle ne paraît pas adéquate, toujours en raison du fort dénivelé. De plus, cette éventuelle alternative ne permettrait pas un accès direct aux quais des CFF.

S'agissant du premier projet de ce type en Suisse, il est donc difficile d'anticiper l'utilisation de cette rampe, tant par les cyclistes sur la partie extérieure, que par les piétons sur la partie intérieure. Deux ascenseurs seront à disposition des usagers.

Dans le souterrain, la luminosité sera garantie par une lumière adaptée en fonction du nombre de passages. L'accès aux quais centraux (2 et 3) se fera par rampe uniquement. Aucun ascenseur ne pourra être installé. Cette rampe de 10% respecte les normes CFF, mais rendra l'accès aux personnes à mobilité réduite quelque peu difficile.

Lors de manifestations sportives ou culturelles au CSM, les CFF ont demandé qu'un contrôle des flux de personnes soit assuré par les organisateurs de celles-ci.

L'accès au quai numéro 4, et donc la sortie Nord, pourrait être modifié ultérieurement lors de la mise en vigueur du plan partiel d'affectation du Viaduc.

Les travaux d'accès aux quais sont normalement à la charge des CFF, mais au vu du grand intérêt de nos deux villes pour ce projet, ceux-ci seront pris en charge dans ce préavis. Mais l'entretien de cette rampe sera assuré par les CFF.

Le coût important de ces travaux est principalement lié à cette différence de dénivelé et engendre des creuses importantes. L'étude des sous-sol et un sondage ont déjà été effectués. La construction de la patinoire adjacente a permis de bien sonder les sols.

Ce préavis porte sur un montant total de CHF 15'210'000.- TTC, mais il est important de relever que le coût effectif après les remboursements attendus (diverses subventions et participations des propriétaires) serait de CHF 2'691'095.-, ceci en tenant compte du préavis déjà accepté sur le crédit d'étude de CHF 633'000.-

Le projet est rendu extrêmement complexe par le nombre important d'intervenants sur ce dossier. Pour s'assurer d'une bonne coopération entre ceux-ci, la signature de 6 conventions est nécessaire. Ces conventions règlent entre autres les modalités financières des participations. Il est très important de noter qu'une part importante des participations des propriétaires, CHF 6'200'224.- TTC, est liée à l'acceptation des PPA Viaduz et Gazomètre à venir.

La répartition des charges en parts égales entre Prilly et Renens est motivée par l'intérêt des deux villes pour cette réalisation et par le développement du site. Les surfaces futures seront quasi équivalentes entre les deux communes. La partie la plus complexe de ce préavis se situant sur notre territoire, ce premier projet commun est piloté par notre commune qui en assure le financement avec une facturation à Renens au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Les charges d'entretien de ce passage seront également partagées selon un mode de fonctionnement identique.

Pour conclure, il est primordial de relever le timing de ces travaux. Ils pourront être effectués en même temps que ceux entrepris par les CFF, et par conséquent, une économie très importante peut être réalisée.

Un amendement lié à l'acception formelle du projet avant l'acception du crédit sera déposé par la Municipalité, ceci pour respecter la procédure juridique.

Délibérations :

La commission résume les différents points discutés durant la présentation. Il semble effectivement judicieux de saisir cette opportunité d'effectuer cette réalisation maintenant et d'offrir à ce quartier un accès aisé aux transports publics.

Les questions de flux de personnes et de vélos avec cette première réalisation seront à suivre attentivement. Il est compréhensible que la participation des propriétaires privés soit liée avec l'acceptation des PPA futurs.

Vote :

Au vote final, la commission accepte les conclusions du préavis à l'unanimité.

Conclusions :

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Prilly

- vu le préavis municipal n° 13-2017,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier ce préavis,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre la construction du passage inférieur des Coulisses à l'Ouest de la halte RER de Prilly-Malley ;
2. D'accepter la clé de répartition financière de 50 % à la charge de la Commune de Prilly et 50 % à la charge de la Commune de Renens, pour la construction du passage inférieur des Coulisses à l'Ouest de la halte RER de Prilly-Malley ;
3. De lui allouer pour cela un crédit total de CHF 15'210'000.- ;
4. De financer ce crédit de la manière suivante :
 - a. Participation financière de la Commune de Renens à hauteur de CHF 7'605'000.- ;
 - b. Participation financière de tiers en faveur de la Commune de Prilly (subventions cantonales et fédérales, participations des propriétaires) à hauteur de CHF 5'546'905.- ;

- c. Le solde de CHF 2'058'095.- par l'emprunt ;
 - d. De recourir à l'emprunt à court terme pour le montant maximum de CHF 7'605'000.-, dans l'attente du versement de la participation financière des tiers ;
5. D'amortir l'investissement net de CHF 2'058'095.- de la manière suivante :
- a. Amortissement initial de CHF 905'000.- par la dissolution du solde du fonds de réserve 9282.08 « Réserve pour le franchissement de la gare de Malley » ;
 - b. D'amortir le solde de CHF 1'153'095.- sur une durée de 15 ans, à raison de CHF 77'000.- par an, par le compte 420.3312 dès l'année qui suit la fin des travaux ;
 - c. De comptabiliser annuellement la charge d'intérêt dans le compte 420.3905 ;
6. D'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du présent préavis, en vue de sa mise en œuvre.

Au nom de la commission

Geneviève Nosedà Guignard, présidente

Jean-Baptiste Di Natale, rapporteur